

SIMULATEUR — Taxes sur les véhicules de tourisme (ex-TVS)

Barèmes 2026 • Taxe sur les émissions de CO2 et taxe sur les émissions de polluants atmosphériques

Saisissez vos données dans les cellules jaunes. Les autres colonnes se calculent automatiquement.

Nombre de jours dans l' 365

Véhicule	CO2 (g/km)	Norme	Motorisation	E85	Jours	Km remb.	Base CO2	Taxe CO2	Taxe pollu.	Coef.	
Renault Clio	96	WLTP	Essence Euro 5 ou 6	Non	365	0	96	197.00 €	130.00 €	100%	327.00 €
Peugeot 308	134	WLTP	Autre motorisation	Non	365	0	134	883.00 €	650.00 €	100%	1,533.00 €
Tesla Model 3	0	WLTP	Électrique ou hydrogène	Non	365	0	0	0.00 €	0.00 €	100%	0.00 €
Citroën C4	118	WLTP	Essence Euro 5 ou 6	Non	214	0	118	363.00 €	130.00 €	100%	289.05 €
Ford Focus	142	WLTP	Autre motorisation	Non	120	0	142	1,283.00 €	650.00 €	100%	635.51 €
Dacia Sandero	150	WLTP	Essence Euro 5 ou 6	Oui	365	0	90	173.00 €	130.00 €	100%	303.00 €
Renault Mégane 2015	120	NEDC	Autre motorisation	Non	365	0	120	1,204.00 €	650.00 €	100%	1,854.00 €
Véhicule salarié Durand	118	WLTP	Essence Euro 5 ou 6	Non	365	28,000	118	363.00 €	130.00 €	50%	246.50 €
		WLTP		Non		0				100%	
		WLTP		Non		0				100%	
		WLTP		Non		0				100%	
		WLTP		Non		0				100%	
TOTAL AVANT MINORATION											5,188.06 €
dont véhicules avec prise en charge de frais professionnels											246.50 €
minoration de 15 000 € (plafonnée à ce montant)											-246.50 €
TOTAL DÛ AU TITRE DE L'EXERCICE											4,941.56 €

Rappel du traitement fiscal

Ces taxes sont comptabilisées au compte 63514 mais ne sont pas déductibles du résultat fiscal, pour aucune entreprise depuis les exercices ouverts en 2024.

Le montant total ci-dessus doit donc faire l'objet d'une réintégration extra-comptable.

BARÈMES 2026

Valeurs applicables à l'exercice 2026. Ces barèmes sont relevés chaque année : vérifier sur impots.gouv.fr.

Taxe annuelle sur les émissions de CO2 — barème WLTP

Fraction des émissions (g/km)	Tarif marginal
Jusqu'à 4	0 €
De 4 à 45	1 € par gramme
De 45 à 53	2 € par gramme
De 53 à 85	3 € par gramme
De 85 à 105	4 € par gramme
De 105 à 125	10 € par gramme
De 125 à 145	50 € par gramme
De 145 à 165	60 € par gramme
Au-delà de 165	65 € par gramme

Taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques

Catégorie du véhicule	Tarif annuel
Catégorie E — électricité, hydrogène ou co	0 €
Catégorie 1 — allumage commandé, Euro 5	130 €
Autres véhicules	650 €

Abattements et exonérations

Situation	Portée
Véhicules électriques, à hydrogène ou combinaison des deux	Exonération totale des deux taxes
Véhicules au superéthanol E85	Abattement de 40 % sur les émissions de CO2, sauf au-delà de 250 g/km
Entreprises individuelles	Exonération totale
Taxis, auto-écoles, transport de personnes	Exonération permanente

Véhicules hybrides	Plus aucune exonération depuis le 1er janvier 2025
--------------------	--

Taxe sur les émissions de CO2 — barème NEDC

Fraction des émissions (g/km)	Tarif marginal
Jusqu'à 3	0 €
De 4 à 37	1 € par gramme
De 38 à 44	2 € par gramme
De 45 à 70	3 € par gramme
De 71 à 87	4 € par gramme
De 88 à 103	10 € par gramme
De 104 à 120	50 € par gramme
De 121 à 136	60 € par gramme
À partir de 137	65 € par gramme

Coefficient pondérateur — véhicules de salariés indemnisés au kilomètre

Distance annuelle remboursée	Coefficient
De 0 à 15 000 km	0 %
De 15 001 à 25 000 km	25 %
De 25 001 à 35 000 km	50 %
De 35 001 à 45 000 km	75 %
Au-delà de 45 000 km	100 %

Une minoration de 15 000 € s'applique ensuite au cumul des taxes dues pour ces seuls véhicules, sans pouvoir créer d'excédent.

Tarifs polluants annoncés pour 2027

Catégorie	Tarif annuel
Catégorie E	0 €
Catégorie 1	160 €
Autres véhicules	800 €

NOTICE D'UTILISATION

Ce que fait cet outil

Il calcule les deux taxes annuelles dues sur les véhicules de tourisme affectés à des fins économiques : la taxe sur les émissions de CO2 et la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques.

Comment l'utiliser

Saisissez vos données dans les cellules jaunes de l'onglet Simulateur. Toutes les autres colonnes se calculent automatiquement.

Colonne Véhicule : le nom ou l'immatriculation, pour votre suivi.

Colonne CO2 déclaré : le taux figurant sur le certificat d'immatriculation, rubrique V7.

Colonne Motorisation : choisissez dans la liste déroulante. Un véhicule diesel relève des autres motorisations.

Colonne Superéthanol E85 : indiquez Oui pour appliquer l'abattement de 40 %.

Colonne Jours d'affectation : 365 pour une année entière, ou le nombre de jours réels si le véhicule est entré ou sorti en cours d'année.

Ce que l'outil ne fait pas

Il couvre les barèmes WLTP et NEDC. Le barème fondé sur la puissance administrative n'est pas traité : sa méthode d'application reste ambiguë dans la documentation publique.

Il ne traite pas la taxe incitative au verdissement des flottes, qui concerne les entreprises disposant d'un parc important.

Il traite les véhicules de salariés indemnisés au kilomètre : saisissez la distance annuelle remboursée en colonne Km remb., le coefficient pondérateur et la minoration de 15 000 € s'appliquent automatiquement.

Le traitement comptable et fiscal

Les taxes se comptabilisent au débit du compte 63514, par le crédit du compte 4481 à la clôture puis du 447 à la déclaration.

Elles ne sont déductibles pour aucune entreprise depuis les exercices ouverts en 2024 : le montant total doit être réintégré extra-comptablement.

Mise à jour

Les barèmes sont relevés chaque année par les lois de finances. Vérifiez les valeurs applicables à votre exercice sur impots.gouv.fr avant tout usage réel.